

AVIS TECHNIQUE

2019-A-068C - Rév. 1

sur base d'une analyse de résultats d'essais

DEMANDEUR

ROCKFON® ROCKWOOL BELGIUM NV
Oud Sluisstraat 5
2110 WIJNEGEM

OBJET

Évaluation de la résistance au feu suivant la norme européenne EN 13501-2:2016 d'une construction plancher/plafond (ROCKFON® plafond autoportant) – REI 30.

Ce document a été délivré dans le cadre d'une analyse de résultats d'essais comme décrit dans l'AR du 13/06/2007, modifiant l'AR du 07/07/1994.

1. RAPPORTS D'ESSAI

1.1. Rapports

Les rapports examinés sont décrits au § 1.1 de l'Avis Technique 2019-A-068A (ou la révision la plus récente).

1.2. Description des éléments testés

Une description des éléments testés est donnée au § 1.2 de l'Avis Technique 2019-A-068A (ou la révision la plus récente).

2. RÉSULTATS

Les résultats obtenus pendant les essais mentionnés au § 1.1 du présent rapport de classement sont décrits au § 2 de l'Avis Technique 2019-A-068A (ou la révision la plus récente).

3. DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE SUPPLÉMENTAIRES

Avis Technique 2019-A-070A, concernant une évaluation de la stabilité au feu suivant la norme belge NBN 713.020 (édition 1968) d'un faux plafond et de la résistance au feu suivant la norme européenne EN 13501-2:2016 d'une construction de plancher/plafond.

Avis Technique 2019-A-070C, concernant une évaluation de la résistance au feu suivant la norme européenne EN 13501-2:2016 d'une construction de plancher/plafond.

Avis Technique 2019-A-071A, concernant une évaluation de la stabilité au feu suivant la norme belge NBN 713.020 (édition 1968) d'un faux plafond et de la résistance au feu suivant la norme européenne EN 13501-2:2016 d'une construction de plancher/plafond.

Avis Technique 2019-A-071C, concernant une évaluation de la résistance au feu suivant la norme européenne EN 13501-2:2016 d'une construction de plancher/plafond.

Avis Technique 2019-A-072A, concernant une évaluation de la stabilité au feu suivant la norme belge NBN 713.020 (édition 1968) d'un faux plafond et de la résistance au feu suivant la norme européenne EN 13501-2:2016 d'une construction de plancher/plafond.

Avis Technique 2019-A-072C, concernant une évaluation de la résistance au feu suivant la norme européenne EN 13501-2:2016 d'une construction de plancher/plafond.

4. DOMAINE D'APPLICATION

4.1. Résistance au feu d'une construction plancher/plafond à un plafond autoportant du type Système A24

Sur base des résultats mentionnés au § 2, des documents de référence décrits au § 3 et du domaine d'application décrit dans le Rapport de classement 2019-A-068B (ou la révision la plus récente), nous sommes d'avis que la **résistance au feu** d'une construction plancher/plafond, constituée comme décrit ci-dessous, ne sera pas inférieure à **REI 30** suivant la norme européenne EN 13501-2:2016.

4.1.1. Construction de plancher

Le faux plafond est appliqué sous un des types suivants de planchers, posés ou non sur les poutres porteuses mentionnées dans le tableau ci-dessous. La hauteur du plénum, c.-à-d. la distance entre la face inférieure du plancher et la face supérieure des panneaux de plafond, est de 375 mm au minimum.

Type de poutres porteuses	Type de plancher	
	Béton cellulaire ¹	Béton gravier ²
Béton gravier	X	X
Acier laminé à chaud	X*	X*
Acier formé à froid	X*	X*
Pas de poutres porteuses	X	X

¹ Epaisseur : min. 150 mm ; masse volumique : min. 650 kg/m³
² Epaisseur : min. 60 mm ; masse volumique : min. 2300 kg/m³
* Uniquement autorisé si une des conditions suivantes est satisfaite :
- l'épaisseur des panneaux de plafond est de 25 mm au minimum ;
- la capacité portante de la construction de plancher n'est pas inférieure à R 30 suivant la norme européenne EN 13501-2:2016.

4.1.2. Plafond autoportant du type Système A24

4.1.2.1. Ossature métallique

L'ossature métallique (portée du couloir : max. 2400 mm) est constituée comme suit :

- un des types suivants de profilés de rive, appliqués tout autour du périmètre du plafond et fixés tous les 300 mm au maximum à une construction porteuse adjacente en matériaux pierreux (p.ex. béton, béton cellulaire, maçonnerie...) à l'aide de douilles à ressort en acier (min. \varnothing 6 x 40 mm) :
 - Chicago Metallic™ 1420 (profilé L en acier ; section : 24 x 24 mm ; épaisseur de l'acier : 0,5 mm) ;
 - Chicago Metallic™ 1421 (profilé L en acier ; section (largeur x hauteur) : 25 x 50 mm ; épaisseur de l'acier : 0,7 mm) ;
 - Chicago Metallic™ 1461 (profilé W en acier ; section : 15 x 8 x 12 x 15 mm ; épaisseur de l'acier : 0,5 mm) ;
- si un profilé L est appliqué comme profilé de rive, une latte de rive en plaque de plâtre renforcé de fibres du type ROCKFON® (section (largeur x hauteur) : 20 x 40 mm ; masse volumique nominale : 1225 kg/m³) peut être appliquée facultativement entre la construction porteuse adjacente en matériaux pierreux et les profilés L. La latte de rive est fixée tous les 450 mm au maximum à la construction porteuse adjacente en matériaux pierreux à l'aide de chevilles à clouer (profondeur dans la construction porteuse : min. 45 mm) et des chevilles correspondantes et le profilé L est fixé tous les 270 mm au maximum à la latte de rive à l'aide de vis en acier (min. \varnothing 3,9 x 19 mm) ;
- une ossature métallique du type Chicago Metallic™ T24 Hook Longspan 8850, constituée comme suit :
 - des profilés porteurs principaux du type Chicago Metallic™ T24x75 Hook 8850 (profilé T en acier galvanisé ; section : 24 x 75 mm ; épaisseur de l'acier : 0,5 mm ; longueur : max. 2400 mm ; entraxe : max. 600 mm), appliqués comme suit :
 - les profilés porteurs principaux sont fixés aux extrémités à la construction porteuse en matériaux pierreux (p.ex. béton, béton cellulaire, maçonnerie...) à l'aide d'étriers muraux en acier du type Chicago Metallic™ 6021 (fixation murale en acier pour profilés I ; section (longueur x hauteur) : 50 x 75 mm ; largeur : 40 mm ; épaisseur de l'acier : 2 mm), pourvus d'une rainure pour y serrer les profilés porteurs principaux. Les étriers sont fixés à la construction porteuse adjacente en matériaux pierreux à l'aide de chevilles à frapper en acier (min. \varnothing 6 x 40 mm) ;
 - les profilés porteurs principaux doivent comporter une seule entité, c.-à-d. le raccordement des profilés porteurs principaux adjacents n'est pas autorisé ;
 - la distance des profilés porteurs principaux jusqu'au bord du plafond est de 300 mm au maximum ;

- des profilés transversaux du type Chicago Metallic™ T24 Hook 852 (profilé T en acier galvanisé ; section : 24 x 38 mm ; épaisseur de l'acier : 0,3 mm ; longueur : max. 600 mm ; entraxe : max. 600 mm), appliqués perpendiculairement entre les profilés porteurs principaux et accrochés dans les ouvertures pourvues dans les profilés porteurs principaux. La distance des profilés transversaux jusqu'au bord du plafond est de 600 mm au maximum. Les extrémités des profilés transversaux au bord du plafond reposent sur les profilés de rive ;
- facultativement, les profilés transversaux peuvent être appliqués alternés.

4.1.2.2. Panneaux de plafond

Des panneaux de plafond à bords droits des types suivants (épaisseur, dimensions modulaires et masse volumique nominale : voyez le Tableau 1) sont appliqués dans l'ossature métallique, décrite au § 4.1.2.1, et supportés quadrilatéralement par les profilés de l'ossature métallique :

- ROCKFON® Blanka A24;
- ROCKFON® Boxer A24;
- ROCKFON® Color-All A24;
- ROCKFON® Color-All Special A24;
- ROCKFON® Fibril Wit A24;
- ROCKFON® Hydroclean 12/52 A24;
- ROCKFON® Krios A24;
- ROCKFON® Krios Bas A24;
- ROCKFON® Ligna A24;
- ROCKFON® Lithos A24;
- ROCKFON® Medicare Air A24;
- ROCKFON® Medicare Plus A24;
- ROCKFON® Medicare Royal A24;
- ROCKFON® Pacific A24;
- ROCKFON® Pallas A24;
- ROCKFON® Royal A24.

Tableau 1 : Des panneaux de plafond à bords droits pour un plafond autoportant du type Système A24		
Épaisseur [mm]	Masse volumique nominale [kg/m³]	Dimension modulaires maximales [mm]
12	120	600 x 600
15	100	600 x 600
20	100	600 x 600
25	90	600 x 600

La finition des bords du plafond est réalisée à l'aide de panneaux de plafond coupés. Le bord coupé du panneau de plafond repose sur les profilés de rive, décrits au § 4.1.2.1.

Nous sommes également d'avis que l'emploi de panneaux de plafond identiques à l'exception de la couleur et/ou de la finition de structure de la face apparente, n'aura pas d'effet négatif sur la résistance au feu de la construction plancher/plafond, constituée comme décrit ci-dessus.

4.1.2.3. Accessoires dans le plafond autoportant

Il est possible d'appliquer des accessoires dans le plafond autoportant, à condition que ceux-ci n'aient pas une influence négative sur le classement obtenu du plafond autoportant décrit ci-dessus et que ceci soit démontré au moyen d'essais de résistance au feu supplémentaires.

4.1.2.4. Accessoires au-dessus du plafond autoportant

Il est possible d'appliquer des accessoires au-dessus du plafond autoportant à condition que les prescriptions mentionnées ci-dessous soient respectées :

- les accessoires sont installés indépendamment du plafond autoportant, c.-à-d. les accessoires ne font pas partie du plafond autoportant ;
- la stabilité au feu des accessoires et de la fixation de ces accessoires à la construction supérieure est de 30 minutes au minimum.

4.2. Résistance au feu d'une construction plancher/plafond à un plafond autoportant du type Système E24

Sur base des résultats mentionnés au § 2, des documents de référence décrits au § 3 et du domaine d'application décrit dans le Rapport de classement 2019-A-068B (ou la révision la plus récente), nous sommes d'avis que la **résistance au feu** d'une construction plancher/plafond, constituée comme décrit ci-dessous, ne sera pas inférieure à **REI 30** suivant la norme européenne EN 13501-2:2016.

4.2.1. Construction de plancher

Le faux plafond est appliqué sous un des types suivants de planchers, posés ou non sur les poutres porteuses mentionnées dans le tableau ci-dessous. La hauteur du plénum, c.-à-d. la distance entre la face inférieure du plancher et la face supérieure des panneaux de plafond, est de 400 mm au minimum.

Type de poutres porteuses	Type de plancher	
	Béton cellulaire ¹	Béton gravier ²
Béton gravier	X	X
Acier laminé à chaud	X*	X*
Pas de poutres porteuses	X	X

¹ Epaisseur : min. 150 mm ; masse volumique : min. 650 kg/m³
² Epaisseur : min. 60 mm ; masse volumique : min. 2300 kg/m³
* Uniquement autorisé si une des conditions suivantes est satisfaite :
- l'épaisseur des panneaux de plafond est de 20 mm au minimum ;
- la capacité portante de la construction de plancher n'est pas inférieure à R 30 suivant la norme européenne EN 13501-2:2016.

4.2.2. Plafond autoportant du type Système E24

4.2.2.1. Ossature métallique

L'ossature métallique (portée du couloir : max. 2400 mm) est constituée comme suit :

- un des types suivants de profilés de rive, appliqués tout autour du périmètre du plafond et fixés tous les 300 mm au maximum à une construction porteuse adjacente en matériaux pierreux (p.ex. béton, béton cellulaire, maçonnerie...) à l'aide de douilles à ressort en acier (min. \varnothing 6 x 40 mm) :
 - Chicago Metallic™ 1420 (profilé L en acier ; section : 24 x 24 mm ; épaisseur de l'acier : 0,5 mm) ;
 - Chicago Metallic™ 1421 (profilé L en acier ; section (largeur x hauteur) : 25 x 50 mm ; épaisseur de l'acier : 0,7 mm) ;
 - Chicago Metallic™ 1461 (profilé W en acier ; section : 15 x 8 x 12 x 15 mm ; épaisseur de l'acier : 0,5 mm) ;
- si un profilé L est appliqué comme profilé de rive, une latte de rive en plaque de plâtre renforcé de fibres du type ROCKFON® (section (largeur x hauteur) : 20 x 40 mm ; masse volumique nominale : 1225 kg/m³) peut être appliquée facultativement entre la construction porteuse adjacente en matériaux pierreux et les profilés L. La latte de rive est fixée tous les 450 mm au maximum à la construction porteuse adjacente en matériaux pierreux à l'aide de chevilles à clouer (profondeur dans la construction porteuse : min. 45 mm) et des chevilles correspondantes et le profilé L est fixé tous les 270 mm au maximum à la latte de rive à l'aide de vis en acier (min. \varnothing 3,9 x 19 mm) ;
- une ossature métallique du type Chicago Metallic™ T24 Hook Longspan 8850, constituée comme suit :
 - des profilés porteurs principaux du type Chicago Metallic™ T24x75 Hook 8850 (profilé T en acier galvanisé ; section : 24 x 75 mm ; épaisseur de l'acier : 0,5 mm ; longueur : max. 2400 mm ; entraxe : max. 600 mm), appliqués comme suit :
 - les profilés porteurs principaux sont fixés aux extrémités à la construction porteuse en matériaux pierreux (p.ex. béton, béton cellulaire, maçonnerie...) à l'aide d'étriers muraux en acier du type Chicago Metallic™ 6021 (fixation murale en acier pour profilés I ; section (longueur x hauteur) : 50 x 75 mm ; largeur : 40 mm ; épaisseur de l'acier : 2 mm), pourvus d'une rainure pour y serrer les profilés porteurs principaux. Les étriers sont fixés à la construction porteuse adjacente en matériaux pierreux à l'aide de chevilles à frapper en acier (min. \varnothing 6 x 40 mm) ;
 - les profilés porteurs principaux doivent comporter une seule entité, c.-à-d. le raccordement des profilés porteurs principaux adjacents n'est pas autorisé ;
 - la distance des profilés porteurs principaux jusqu'au bord du plafond est de 300 mm au maximum ;

- des profilés transversaux du type Chicago Metallic™ T24 Hook 852 (profilé T en acier galvanisé ; section : 24 x 38 mm ; épaisseur de l'acier : 0,3 mm ; longueur : max. 600 mm ; entraxe : max. 600 mm), appliqués perpendiculairement entre les profilés porteurs principaux et accrochés dans les ouvertures pourvues dans les profilés porteurs principaux. La distance des profilés transversaux jusqu'au bord du plafond est de 600 mm au maximum. Les extrémités des profilés transversaux au bord du plafond reposent sur les profilés de rive ;
- au bord du plafond, les extrémités des profilés porteurs principaux et des profilés transversaux sont appliquées comme suit :
 - en cas de profilés L comme profilés de rive et des panneaux de plafond coupés avec un bord droit : les extrémités des profilés susmentionnés reposent sur une pièce d'obturation pour feuillures en plaque de plâtre renforcé de fibres (dimensions : 15 x 24 x 8 mm ; masse volumique nominale : 1225 kg/m³) qui est appliquée sur les profilés de rive ;
 - en cas de profilés L comme profilés de rive et des panneaux de plafond coupés avec un bord feuilluré (profondeur de la rainure : max. 8 mm ; largeur du bord d'appui : min. 5 mm) : les extrémités des profilés susmentionnés reposent sur les profilés de rive ;
 - en cas de profilés W comme profilés de rive et des panneaux de plafond coupés avec un bord droit : les extrémités des profilés susmentionnés reposent sur le bord d'appui supérieur des profilés de rive ;
- facultativement, les profilés transversaux peuvent être appliqués de manière alternée.

4.2.2.2. Panneaux de plafond

Des panneaux de plafond à bords feuillurés des types suivants (épaisseur, dimensions nominales et masse volumique nominale : voyez le Tableau 2 ; profondeur de la rainure : max. 8 mm ; largeur du bord d'appui : min. 5 mm) sont appliqués dans l'ossature métallique, décrite au § 4.2.2.1, et supportés quadrilatéralement par les profilés de l'ossature métallique :

- ROCKFON® Blanka E24;
- ROCKFON® Fibril Wit E24;
- ROCKFON® Krios E24;
- ROCKFON® Medicare Plus E24;
- ROCKFON® Medicare Royal E24;
- ROCKFON® Pallas E24;
- ROCKFON® Royal E24.

Tableau 2 : Des panneaux de plafond à bords feuillurés pour un plafond autoportant du type Système E24

Épaisseur [mm]	Masse volumique nominale [kg/m ³]	Dimension modulaires maximales [mm]
15	120	600 x 600
20	120	600 x 600

La finition des bords du plafond est réalisée à l'aide de panneaux de plafond coupés. Le bord coupé du panneau de plafond repose sur les profilés de rive, décrits au § 4.2.2.1.

Nous sommes également d'avis que l'emploi de panneaux de plafond identiques à l'exception de la couleur et/ou de la finition de structure de la face apparente, n'aura pas d'effet négatif sur la résistance au feu de la construction de plancher/plafond, constituée comme décrit ci-dessus.

4.2.2.3. Accessoires dans le plafond autoportant

Il est possible d'appliquer des accessoires dans le plafond autoportant, à condition que ceux-ci n'aient pas une influence négative sur le classement obtenu du plafond autoportant décrit ci-dessus et que ceci soit démontré au moyen d'essais de résistance au feu supplémentaires.

4.2.2.4. Accessoires au-dessus du plafond autoportant

Il est possible d'appliquer des accessoires au-dessus du plafond autoportant à condition que les prescriptions mentionnées ci-dessous soient respectées :

- les accessoires sont installés indépendamment du plafond autoportant, c.-à-d. les accessoires ne font pas partie du plafond autoportant ;
- la stabilité au feu des accessoires et de la fixation de ces accessoires à la construction supérieure est de 30 minutes au minimum.

4.3. Résistance au feu d'une construction plancher/plafond à un plafond autoportant du type Système DznI/A24

Sur base des résultats mentionnés au § 2, des documents de référence décrits au § 3, du domaine d'application décrit dans le Rapport de classement 2019-A-068B (ou la révision la plus récente) et des informations concernant les dénominations commerciales actuelles d'éléments de construction testées qui étaient communiquées à nos services, nous sommes d'avis que la **résistance au feu** d'une construction plancher/plafond, constituée comme décrit ci-dessous, ne sera pas inférieure à **REI 30** suivant la norme européenne EN 13501-2:2016.

4.3.1. Construction de plancher

Le faux plafond est appliqué sous un des types suivants de planchers, posés ou non sur les poutres porteuses mentionnées dans le tableau ci-dessous. La hauteur du plénum, c.-à-d. la distance entre la face inférieure du plancher et la face supérieure des panneaux de plafond, est de 400 mm au minimum.

Type de poutres porteuses	Type de plancher	
	Béton cellulaire ¹	Béton gravier ²
Béton gravier	X	X
Acier laminé à chaud	X	X
Pas de poutres porteuses	X	X
¹ Epaisseur : min. 150 mm ; masse volumique : min. 650 kg/m ³ . ² Epaisseur : min. 60 mm ; masse volumique : min. 2300 kg/m ³ .		

4.3.2. Plafond autoportant du type Système Dzn/A24

4.3.2.1. Ossature métallique

4.3.2.1.1. Ossature métallique à des écarteurs

L'ossature métallique (portée du couloir : max. 2400 mm) est constituée comme suit :

- un des types suivants de profilés de rive, appliqués tout autour du périmètre du plafond et fixés tous les 300 mm au maximum à une construction porteuse adjacente en matériaux pierreux (p.ex. béton, béton cellulaire, maçonnerie...) à l'aide de douilles à ressort en acier (min. \varnothing 6 x 40 mm) :
 - Chicago Metallic™ 1417 (profilé L en acier ; section : 24 x 24 mm ; épaisseur de l'acier : 0,7 mm) ;
 - Chicago Metallic™ 1421 (profilé L en acier ; section (largeur x hauteur) : 25 x 50 mm ; épaisseur de l'acier : 0,7 mm) ;
- une ossature métallique du type Chicago Metallic™ T24 + Stepped Z, constituée comme suit :
 - des profilés porteurs du type Chicago Metallic™ Z-Step 19x58 (profilé Z en acier galvanisé ; section : 34 x 58 x 19 mm ; épaisseur de l'acier : 0,5 mm ; longueur : max. 2392 mm ; entraxe : max. 600 mm), appliqués comme suit :
 - les profilés porteurs sont appliqués dans les rainures pourvues aux bords longitudinaux des panneaux de plafond décrits au § 0 et l'ensemble est posé sur les profilés de rive aux extrémités transversaux des panneaux de plafond (largeur d'appui : env. 20 mm) ;
 - les profilés porteurs doivent comporter une seule entité, c.-à-d. le raccordement des profilés porteurs adjacents n'est pas autorisé ;
 - la distance des profilés porteurs jusqu'au bord du plafond est de 300 mm au maximum ;
 - des écarteurs du type Chicago Metallic™ T24 Hook 850 (profilé T en acier galvanisé ; section : 24 x 38 mm ; épaisseur de l'acier : 0,4 mm ; entraxe : max. 1000 mm), appliqués perpendiculairement sur les profilés porteurs et fixés à chaque profilé porteur à l'aide de clips de sûreté du type Chicago Metallic™ 120 (agrafe de raccordement pour des profilés Z avec des profilés T ; \varnothing 2,5 mm ; dimensions extérieures : env. 40,5 x 24,7 x 40,3 mm). La distance des écarteurs jusqu'au bord du plafond est de 200 mm au maximum.

4.3.2.1.2. Ossature métallique à des étriers muraux

L'ossature métallique (portée du couloir : max. 1800 mm) est constituée comme suit :

- un des types suivants de profilés de rive, appliqués tout autour du périmètre du plafond et fixés tous les 300 mm au maximum à une construction porteuse adjacente en matériaux pierreux (p.ex. béton, béton cellulaire, maçonnerie...) à l'aide de douilles à ressort en acier (min. \varnothing 6 x 40 mm) :
 - Chicago Metallic™ 1417 (profilé L en acier ; section : 24 x 24 mm ; épaisseur de l'acier : 0,7 mm) ;
 - Chicago Metallic™ 1421 (profilé L en acier ; section (largeur x hauteur) : 25 x 50 mm ; épaisseur de l'acier : 0,7 mm) ;
- des profilés porteurs du type Chicago Metallic™ 117 99 00 (profilé Z40 en acier galvanisé sans crochet ; section : 19 x 40 x 16 mm ; épaisseur de l'acier : 0,6 mm ; longueur : max. 1792 mm ; entraxe : max. 600 mm), appliqués comme suit :
 - les profilés porteurs sont appliqués dans les rainures pourvues aux bords longitudinaux des panneaux de plafond décrits au § 4.3.2.2 et l'ensemble est posé sur les profilés de rive aux extrémités transversaux des panneaux de plafond (largeur d'appui : env. 20 mm) ;
 - au moins chaque quatrième profilé porteur est fixé aux deux extrémités à la construction porteuse adjacente en matériaux pierreux (p.ex. béton, béton cellulaire, maçonnerie...) à l'aide d'étriers muraux du type Chicago Metallic™ 1714 (profilé L en acier ; section : 54,7 x 54,7 mm ; largeur : 25,9 mm ; épaisseur de l'acier : 1 mm). Les étriers muraux sont fixés à la construction porteuse adjacente en matériaux pierreux à l'aide de chevilles à frapper en acier (min. \varnothing 6 x 40 mm) et aux profilés porteurs à l'aide de rivets en acier ;
 - les profilés porteurs doivent comporter une seule entité, c.-à-d. le raccordement des profilés porteurs adjacents n'est pas autorisé ;
 - la distance des profilés porteurs jusqu'au bord du plafond est de 300 mm au maximum.

4.3.2.2. Panneaux de plafond

Des panneaux de plafond à ossature semi-apparente des types suivants (épaisseur, dimensions (longueur x largeur) et masse volumique nominale : voyez le Tableau 3) sont appliqués dans une des ossatures métalliques décrites au § 4.3.2.1, et supportés quadrilatéralement par les profilés porteurs et les profilés de rive de l'ossature métallique :

- ROCKFON® Blanka Dzn/A24;
- ROCKFON® Krios Dzn/A24;
- ROCKFON® Sonar Dzn/A24.

Tableau 3 : Des panneaux de plafond à ossature semi-apparente pour un plafond autoportant du type Système Dzn/A24			
Épaisseur [mm]	Masse volumique nominale [kg/m³]	Dimensions maximales (longueur x largeur) [mm]	
		Ossature métallique à des écarteurs ⁽¹⁾	Ossature métallique à des étriers muraux ⁽²⁾
20	170	2392 x 600	1792 x 600
25	150	2392 x 600	-
⁽¹⁾ L'ossature métallique est constituée comme décrit au § 4.3.2.1.1.			
⁽²⁾ L'ossature métallique est constituée comme décrit au § 4.3.2.1.2.			

La finition des bords du plafond est réalisée à l'aide de panneaux de plafond coupés. Le bord coupé du panneau de plafond repose sur les profilés de rive, décrits au § 4.3.2.1.

Nous sommes également d'avis que l'emploi de panneaux de plafond identiques à l'exception de la couleur et/ou de la finition de structure de la face apparente, n'aura pas d'effet négatif sur la résistance au feu de la construction de plancher/plafond, constituée comme décrit ci-dessus.

4.3.2.3. Accessoires dans le plafond autoportant

Il est possible d'appliquer des accessoires dans le plafond autoportant, à condition que ceux-ci n'aient pas une influence négative sur le classement obtenu du plafond autoportant décrit ci-dessus et que ceci soit démontré au moyen d'essais de résistance au feu supplémentaires.

4.3.2.4. Accessoires au-dessus du plafond autoportant

Il est possible d'appliquer des accessoires au-dessus du plafond autoportant à condition que les prescriptions mentionnées ci-dessous soient respectées :

- les accessoires sont installés indépendamment du plafond autoportant, c.-à-d. les accessoires ne font pas partie du plafond autoportant ;
- la stabilité au feu des accessoires et de la fixation de ces accessoires à la construction supérieure est de 30 minutes au minimum.

5. CONDITIONS D'UTILISATION DU PRÉSENT AVIS

Le présent avis est uniquement valable pour autant que la stabilité de la construction, constituée comme décrit au § 4, soit garantie dans les conditions normales de service suivant les normes en vigueur.

Cet avis est uniquement valable en cas d'un plafond fermé, c.-à-d. sans ouvertures dans le plafond.

Cet avis est uniquement valable en cas d'un plafond fermé, c.-à-d. un plafond raccordant à la construction de paroi adjacente tout autour du périmètre du plafond.

Si un classement de résistance au feu d'un élément de construction est mentionnée dans cet avis, celui-ci doit être démontré par un document comme décrit dans l'Article 1 de l'AR de 13/06/2007, modifiant l'AR du 07/07/1994.

Cet avis est uniquement valable pour autant que la composition des produits ne soit pas modifiée par rapport à celle des produits soumis aux essais de référence.

Cet avis n'est valable qu'en combinaison avec les rapports d'essai de référence. Ces rapports d'essai peuvent être consultés sur demande chez le commettant de ces essais.

Cet avis ne peut pas être combiné avec un autre avis technique et/ou rapport de classement, sauf si mentionné explicitement.

Cet avis est établi sur base des résultats d'essais au feu et d'informations reçues au moment de la demande par le demandeur. Si, dans le futur, ces informations étaient démenties par un autre essai, l'avis serait retiré inconditionnellement et le demandeur en serait averti par écrit.

La validité du présent avis est limitée jusqu'à la fin de la validité du rapport de classement de référence et/ou des avis techniques de référence.

La durée de validité du présent avis est limitée à 5 ans à partir de la date d'émission mentionnée dans le présent avis sauf si une modification des normes ou de la réglementation intervenait avant cette date. L'avis peut être prolongé éventuellement après une évaluation.

Le demandeur a le droit d'utiliser les rapports d'essai de référence et a également confirmé qu'il n'est pas au courant d'informations non publiées qui pourraient influencer l'évaluation sur base de laquelle cet avis est donné et par conséquent les conclusions obtenues.

Si, dans le futur, le demandeur est mis au courant de telles informations, il s'engage à retirer le présent avis et à retirer – s'il y a lieu – son utilisation à des fins réglementaires.

Ce document est une traduction en français de l'Avis Technique 2019-A-068C - Rév. 1, initialement délivré en néerlandais. En cas de doute, la version originale en néerlandais prévaut.

Le présent avis technique ne peut être utilisé à des fins publicitaires que textuellement et dans son intégralité. Les textes qui font référence au présent avis technique et qui seront utilisés à des fins publicitaires doivent recevoir l'approbation d'ISIB avant leur publication.

Le présent avis technique comprend 16 pages.

Limite de validité : 20 janvier 2027

ÉTABLI PAR

REVU PAR

L'authenticité des signatures électroniques est assurée par Belgium Root CA.